

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00426

**PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS DU GIER
(PAPI)- AVENANT N° 2 - AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS
CORRESPONDANTS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 décembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 69

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 70

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH
Le 22 décembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201217-0202004260

DATE: 07/12/2020 12:22

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2020

PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS DU GIER (PAPI)- AVENANT N° 2 - AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS

Par délibération en date du 07 juillet 2016, Saint-Etienne Métropole a validé le dépôt de la candidature du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Gier, porté par Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien dans le cadre d'une Entente.

La labellisation du PAPI a été obtenue lors de la Commission Mixte Inondation de mars 2017, pour la période 2017-2022.

Par délibération du 04 juillet 2019, Saint-Etienne Métropole a validé l'avenant n°1 qui portait sur la prise en compte de la refonte du système de prévision et d'alerte aux crues (SAPHYRAS). Ainsi, le montant du PAPI Gier est passé de 38,623 M€ HT à 38,978 M€ HT et celui des opérations sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole de 20,2 M€ HT à 20,565 M€ HT.

Un avenant n°2 est aujourd'hui nécessaire pour intégrer :

- à l'échelle du bassin versant Gier : la fixation d'objectifs de réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments situés en zone inondable et l'établissement d'une priorisation des bâtiments à acquérir au titre des fonds Barnier,
- à l'échelle du territoire de Saint-Etienne Métropole :
 - o le changement de maîtrise d'ouvrage sur l'aménagement de 2 ponts (RD106 sur le Gier à La Grand-Croix et RD288 sur le Janon à Saint-Chamond). Avec le transfert de la compétence voirie, Saint-Etienne Métropole devient maître d'ouvrage à la place du Département pour un montant de 0,9 M€ HT chacun,
 - o la diminution du montant de travaux de 2 M€ HT sur le Gier à La Grand-Croix,
 - o l'augmentation du montant de travaux de 1,1 M€ HT sur le pont de la RD288 sur le Janon à Saint-Chamond. En effet, pour garantir la protection du centre-ville de Saint-Chamond face aux crues du Janon, l'élargissement du pont doit s'effectuer sur 45 mètres de longueur alors qu'initialement il devait être réalisé uniquement sur 15 mètres,
- à l'échelle du territoire du SyGR : l'intégration de prestations pour mener à bien les opérations d'aménagement du Gier à Saint-Romain-en-Gier et à Givors et également la réalisation d'études et investigations sur les digues.

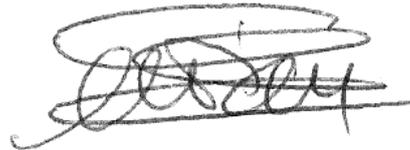
Au final, le montant global du PAPI Gier passe de 38,978 M€ à 38,95 M€.

Le montant des opérations sous maîtrise d'ouvrage de Saint Etienne Métropole passe de 20,565 M€ HT à 21,465 M€ HT en tenant compte de l'économie sur l'aménagement du Gier à La Grand-Croix et du transfert de compétence des ponts départementaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 à la convention programme d'action de prévention des inondations du Gier.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU